

Délibération 3.22

**Contribution du Département à la restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Paris
suite au sinistre intervenu le 15 avril 2019**

Intervention d'Alban BRUNEAU

Sans vouloir minimiser l'importance de Notre-Dame de Paris pour notre patrimoine national, et surtout la forte émotion suscitée par l'incendie du mois d'avril, tout comme l'élan populaire qui s'en est suivi en faveur de sa restauration, cette délibération nous pose question.

Je n'ai pas dit problème, j'ai dit question.

En effet, cet élan populaire qui n'était d'ailleurs pas que populaire, puisque de nombreuses entreprises et fondations se sont mobilisées également pour offrir des fonds, a d'ores et déjà atteint, voire dépassé les besoins de financements liés à cette restauration.

En tout cas, c'est l'explication qui a été donné au Conseil communautaire de l'agglomération Havraise quant au retrait d'une délibération analogue à celle-ci prévue par le Bureau communautaire fin mai.

« L'organisme de collecte choisi par les membres du Bureau (la Fondation du patrimoine) pour verser la participation de la Communauté urbaine a déclaré mettre fin à cette collecte eu égard aux sommes déjà promises. La délibération n'a donc pas été inscrite de l'ordre du jour du Conseil communautaire. »

Rien ne semble donc garantir que les 50.000 Euros que nous souhaitons ajouter à cette collecte soient utiles et mobilisés pour l'objectif annoncé ici.

Nous nous disions donc qu'il serait surement préférable de retirer, dans l'état actuel de la situation, cette délibération, quitte à y revenir si un besoin se faisait jour lorsque le projet de restauration et son plan de financement seront dévoilés.

Sauf qu'entre temps, vous nous proposez de profiter de cette générosité tournée vers Notre-Dame, à Paris, pour nous rappeler que le patrimoine en Seine-Maritime aurait besoin d'être aussi aidé. Et donc d'adjoindre la même somme de 50.000 Euros en sa faveur.

Il y avait de quoi nous faire douter...

Mais finalement, après réflexion, nous maintenons notre demande d'ajournement de cette délibération pour sa partie consacrée à la collecte en faveur de la restauration de Notre-Dame, et le maintien d'un engagement de 50.000 Euros en faveur de la sauvegarde du patrimoine en Seine-Maritime qui, lui c'est sûr, a besoin de fonds.